



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
26220 DROME

COMPTE RENDU  
Comité Syndical du 29 octobre 2013

Le 29 octobre à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical - légalement convoqués le 16 octobre 2013 - se sont réunis en séance publique sur la commune de POET LAVAL, sous la présidence de Monsieur Philippe HILL.

Nombre de délégués en exercice : 26 titulaires  
19 suppléants  
Nombre de délégués titulaires présents : 15  
Nombre de délégués suppléants présents : 02  
Délégué(e)s excusé(e)s : Mesdames Nadine MORIN, Christine PRIOTTO (remplacée par monsieur Olivier CADIER), messieurs Jean-Pierre FABRE, Florent SIMOND, Joel TARDIEU.

Aleyrac : Absent.  
Comps : Excusé.  
Dieulefit : Messieurs Robert BABELOT, Olivier CADIER, Michel FAURE, Philippe HILL, Jean-Louis, MAGNAN, Claude MARTIN.  
Eyzahut : Absent.  
La Bégude de Mazenc : Excusé.  
La Roche Saint Secret : Absent.  
Le Poët-Laval : Madame Maryse THOMAS, messieurs Paul BRUN, Jean-Luc EBERHARD, Jean LIENHART, Franck REYNAUD.  
Montjoux : Absent.  
Orcinas : Madame Delphine BARNAVON.  
Pont de Barret : Monsieur Max CHARROIN.  
Rochebaudin : Monsieur Francis JEAN.  
Salettes : Monsieur Jean ICARD.  
Souspierre : Madame Éliette GUILHAUD, monsieur Alain DE LESTRADE.  
Teyssières : Absent.  
Vesc : Excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégué(e)s présent(e)s et remercie la commune de POET-LAVAL de recevoir le comité, en présence de madame le Maire, Maïa CAVET. Madame le Maire précise qu'un apéritif, offert par la commune clôturera le Comité Syndical. Monsieur le Président constate que le quorum réglementaire est atteint. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le comité désigne madame Delphine BARNAVON, secrétaire de séance.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
26220 DROME

## AFFAIRES GENERALES

### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du mardi 25 juin 2013.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de formuler ses remarques sur le procès verbal de la réunion du 25 juin 2013. Aucune observation n'est soulevée.  
Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du dernier Comité Syndical.

### 2. Décisions du Président.

VU le Code général des collectivités territoriales (L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-22, L. 2122-23),  
VU la délégation du comité syndical accordée au Président par délibération en date du 23 mai 2011,

#### Le Président décide :

- Avenant au marché de curage des boues

*Le président du SIEA du Pays de Dieulefit :*

*Décide d'accepter l'avenant n° 1 au marché de curage de la lagune. Ainsi dans le cadre du marché ci-dessus cité, le tarif fixé à l'issue du choix du transporteur retenu pour faire l'opération est de : BPU – Article 4.1 : 25,14 euros ht / tonne, valeur en date du 10 avril 2013 (prix marché initial 65,00 euros ht / tonne).*

- Ouverture de crédits / Budget SPANC – Subventions

*Le Président du SIEA du Pays de Dieulefit procède aux ouvertures de crédits suivants :*

*Section de fonctionnement :*

*Article 774 : + 30 000,00 euros (subventions agence de l'eau convention 20120455)*

*Article 6742 : + 30 000,00 euros (versement des subventions)*

#### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Subventions.

34 dossiers ont été soldés sur la première tranche de 70 propositions. Montant total des travaux : 294 000,00 euros ttc. Montant total des subventions : 87 825,16 euros.

37 dossiers ont été proposés sur une seconde tranche.

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Délégation de maîtrise d'ouvrage – Rue du Portail Neuf à Dieulefit.

Monsieur le Président expose que dans le cadre du programme voirie 2013, la commune de Dieulefit envisage l'aménagement de la rue du Portail Neuf et rue Basse à Dieulefit. Il s'agit d'une opération communale qui vise à valoriser tous les cheminements piétons, vers le Jabron. Celui le plus en mauvais état est le viol qui descend des Tilleuls au Champ de Mars. Lors de ce programme de



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
26220 DROME

travaux, les réseaux humides (eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales) devront être réhabilités rue du Portail Neuf et rue Basse.

Afin de simplifier les démarches administratives et techniques, et en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi « MOP », modifiée par Ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, le Comité Syndical est invité à délibérer sur une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SIEA. Monsieur le président explique que le SIEA serait le mandataire et exercerait donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de la commune. C'est par ailleurs la pratique utilisée habituellement.

Le Comité Syndical est invité à en délibérer.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
approuve la proposition du Président et l'autorise à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Dieulefit et le SIEA, mandataire pour l'opération de réalisation des travaux sur les réseaux humides, rue du Portail Neuf et rue Basse.*

- Questions diverses.

L'assistance à maître d'ouvrage pour les travaux de la lagune se poursuit. Le SIEA équipera d'ici le début 2014 les déversoirs d'orage de dégrilleurs et pour certains d'appareils de mesure.

#### EAU POTABLE :

- Point sur les travaux.

La procédure pour les travaux de liaison les Plattes / Fontlaye a été lancée – réception des offres le vendredi 25 octobre à 12h00.

Montant estimatif des travaux ht : 459 000,00 euros

Travaux de Veyret. Le DCE est en cours de finalisation.

Montant estimatif des travaux ht :

Réalimentation du réservoir : 653 723,28 euros

Restructuration rue des Reymonds : 98 403,50 euros

Divers : 112 873,22 euros

Total : 865 000,00 euros

- Questions diverses.

#### TERRAIN LES ARLIAUDS.

Monsieur le Président indique que le projet d'alimentation du réservoir des Trois Croix par la source de Veyret nécessite la mise en place d'une bache d'eau de 5m3 aux Arliauds à Dieulefit. Il s'agirait d'acquérir une partie de la parcelle de monsieur Jean-Pierre TRESSERE AI 417 (environ 40 m2), ainsi qu'une servitude de passage.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour engager les procédures d'acquisition.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
26220 DROME



Après discussion et délibération, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, monsieur le Président à engager toutes les procédures relatives à l'acquisition d'une partie de la parcelle AI 417.

TERRAIN LE SERRE – MONTJOUX.

Monsieur le Président indique que le réservoir du Serre de Turc situé sur la commune de Montjoux est sur un terrain appartenant à monsieur Noël PEREZ. Parcelle A 922 – 437 m<sup>2</sup>.

Il conviendrait de régulariser la situation et de faire l'acquisition de ce terrain. Monsieur Noël PEREZ étant disposé à vendre ce terrain au SIEA.

Après discussion et délibération, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, monsieur le Président à engager toutes les procédures relatives à l'acquisition de la parcelle A 922 sur la commune de Montjoux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Fait à Dieulefit, le 30 octobre 2013

Le Président,

Philippe HILL

